

Présentation au vérificateur externe

Le 4 avril 2016



LA PERSONNE
AVANT TOUTE CHOSE

**Société de l'assurance
automobile**

Québec 

Mandat du vérificateur externe

Observer le déroulement de l'évaluation des soumissions et fournir un avis indépendant indiquant si le processus s'est réalisé de façon **équitable** pour les soumissionnaires et **transparent** au regard :

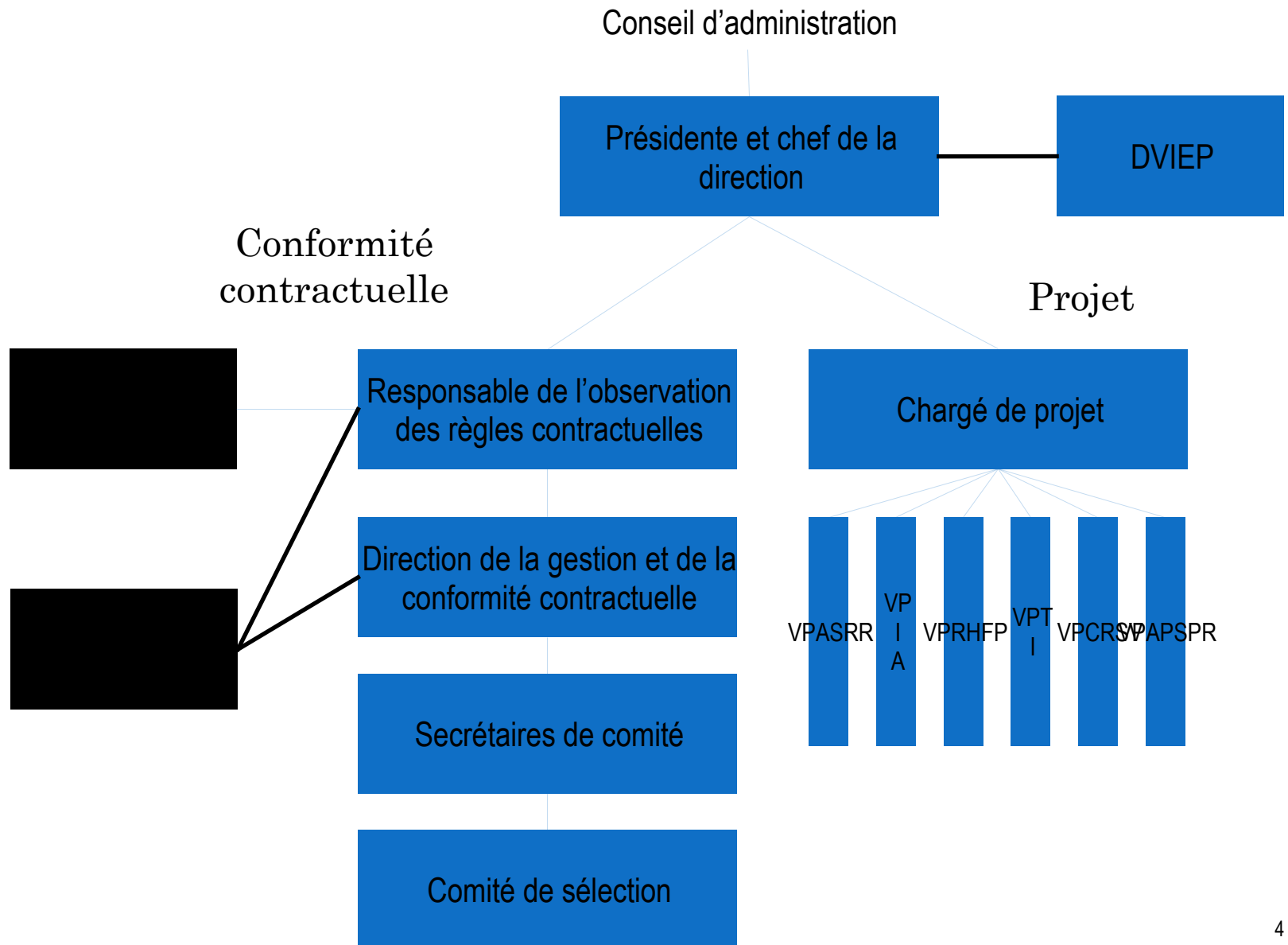
- ☐ Du CT dérogatoire
- ☐ Des règles en matières de gestion contractuelle
- ☐ Du processus établi et approuvé

Attentes du rapport

Dans le but de respecter le processus approuvé, la Société s'attend à ce que le vérificateur externe:

- ☐ Avise immédiatement le RORC s'il perçoit des enjeux à l'égard de l'équité ou de la transparence susceptibles de se produire ou ont eu lieu, et ce, afin de les prévenir ou corriger
- ☐ Émette un rapport public:
 - ☐ Tenant compte de l'importance relative des constats
 - ☐ Conforme avec le manuel de l'Institut canadien des comptables professionnels agréés

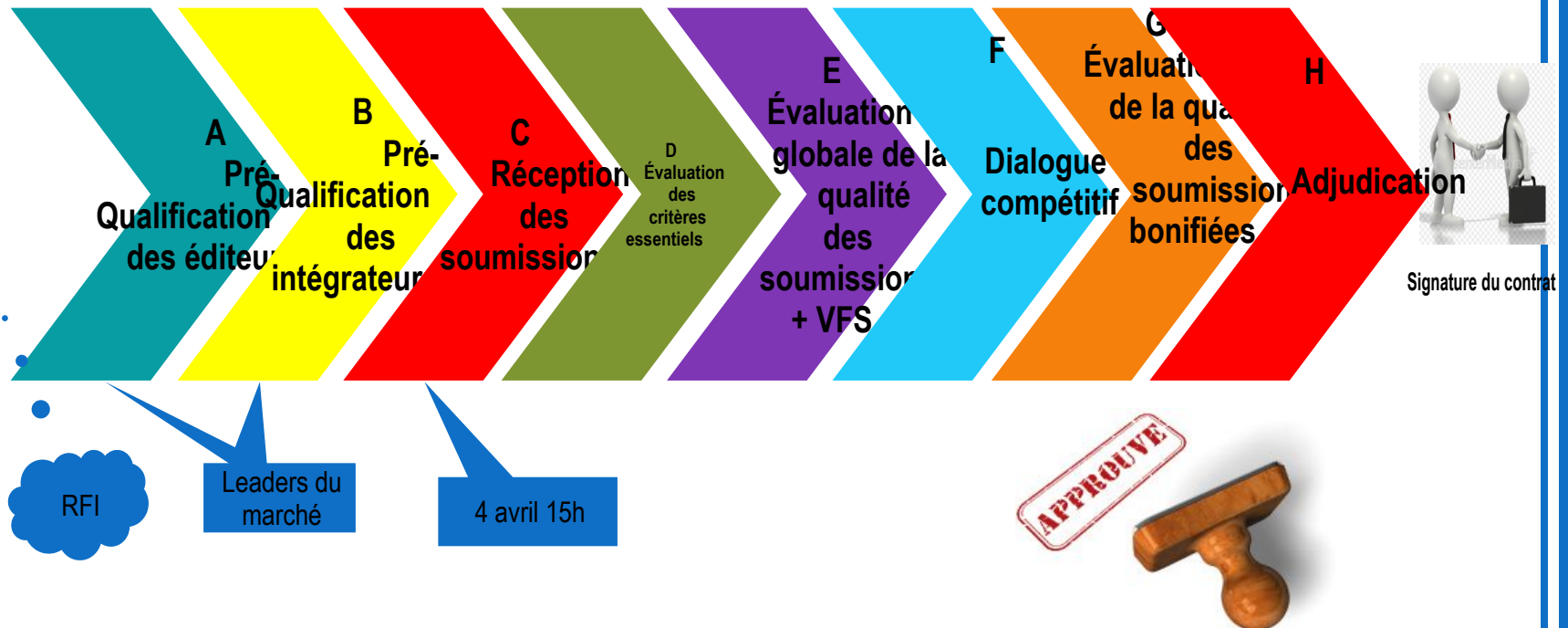
Gouvernance



tout en respectant les règles en matière contractuelle

Processus entendu avec le gouvernement

- Ajout d'étapes de qualité
- Enrichi par un dialogue compétitif



3 entités clés

21 comités aviseurs +
groupe d'intégration, soutien
et coordination

Conseil



Comité de sélection

Indépendance et évaluation

Dialogue compétitif

Challenge

Le Comité de sélection demeure responsable et imputable de l'évaluation des soumissions reçues.

Étapes suivantes

- Rencontre du comité de sélection avec le RORC – 8 avril
- Présentation au RORC de la planification des travaux du vérificateur externe
- Suivi de la réalisation des travaux du vérificateur externe avec la DGCC (Sylvie Chabot)
- Facturation (Marc Lucas)

Questions ou préoccupations ?...

